

Commune de Locronan



PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision allégée n°2

Règlement : Document graphique
(extrait)

	Prescrite le :	Arrêtée le :
Révision allégée n°2	27/11/2019	06/10/2020

Emprise du projet

Zonage

A : Zone agricole - secteur, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

N : Zone naturelle protégée - secteur naturel, équipé ou non, à préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de son intérêt...

Nr : Zone naturelle protégée - secteur pouvant permettre, sous certaines conditions, l'adaptation, le changement de destination, la réfection, les extensions mesurées des constructions non agricoles déjà existantes.

Uhd : Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat - secteur à vocation d'habitat et d'activités économiques compatibles avec l'habitat (pavillonnaire, dispersé dans l'espace rural)

Ui : Zone urbanisée à vocation dominante d'activité - Secteur à vocation d'activités économiques

--- Limite de zone

Éléments de patrimoine et de paysage à protéger

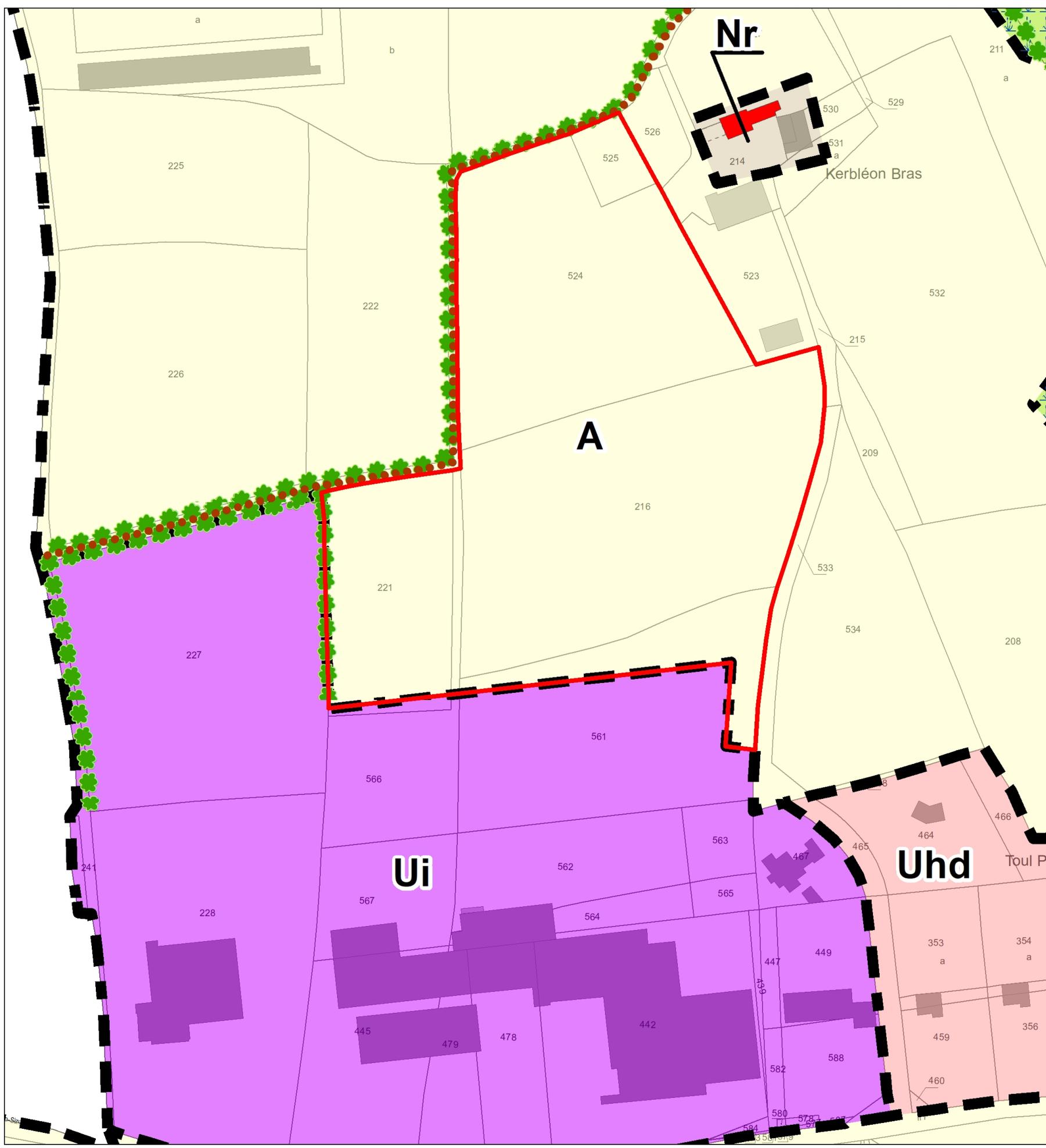
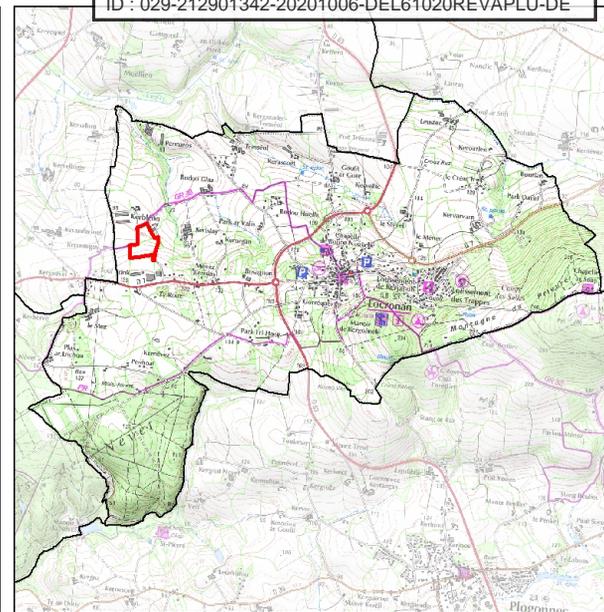
Haies

Cheminements piétonniers (sentiers de grandes randonnées, sentiers de promenade et de randonnée)

Zone humide

Patrimoine architectural (manoir, ferme, château...)

Patrimoine religieux (chapelle)



Révision allégée n°2
du Plan Local d'Urbanisme

Emprise du projet

Zonage

A : Zone agricole - secteur, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

N : Zone naturelle protégée - secteur naturel, équipé ou non, à préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de son intérêt...

Nr : Zone naturelle protégée - secteur pouvant permettre, sous certaines conditions, l'adaptation, le changement de destination, la réfection, les extensions mesurées des constructions non agricoles déjà existantes.

Uhd : Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat - secteur à vocation d'habitat et d'activités économiques compatibles avec l'habitat (pavillonnaire, dispersé dans l'espace rural)

Ui : Zone urbanisée à vocation dominante d'activité - Secteur à vocation d'activités économiques

--- Limite de zone

Éléments de patrimoine et de paysage à protéger

Haies

Cheminements piétonniers (sentiers de grandes randonnées, sentiers de promenade et de randonnée)

Zone humide

Patrimoine architectural (manoir, ferme, château...)

Patrimoine religieux (chapelle)

